

| Commission permanente |

Décisions de la Commission permanente du lundi 27 avril 2020

Ce lundi 27 avril, la Commission Permanente du Département de la Seine-Maritime s'est réunie, pour la deuxième fois, dans des conditions particulières en raison de l'épidémie du Covid-19.

Sous la présidence de Bertrand Bellanger, la Commission permanente s'est donc rassemblée avec un tiers de ses élus afin d'examiner 71 dossiers pour un total de plus de 4,6 millions d'euros de subventions.

Nous pouvons notamment retenir les décisions suivantes :

SOUTIENS EXCEPTIONNELS DANS LE CADRE DE LA CRISE SANITAIRE

Une avance, pouvant aller jusqu'à 80% du montant attribué en 2019, sera accordée aux associations dans le cadre de leurs subventions de fonctionnement. Cette avance est ouverte à toutes les associations ayant déposé une demande de subvention pour 2020. Ce plafond de 80% inclut les montants d'ores et déjà versés en 2020.

À compter de l'entrée en vigueur de l'état d'urgence sanitaire (24 mars 2020) et pour une durée de trois mois, les délais de demandes de subventions de la part des communes et des Etablissements Publics de Coopérations Intercommunales sont temporairement et exceptionnellement suspendus afin de réduire l'incidence du confinement.

SOLIDARITÉS

- **Aide départementale à l'emploi insertion (ADEI)** : 8000€ sont accordés à la société Rouen Webmaster. Cette subvention correspond à la création d'un emploi au profit d'une personne défavorisée.

AGRICULTURE

- **Aide aux petits investissements matériels dans les exploitations agricoles** : 277 922,34€ sont accordés aux agriculteurs pour la participation à l'investissement de petits matériels agricoles ayant pour vocation le soutien des exploitants. La politique agricole et rurale départementale vise à soutenir les petits investissements matériels dans les exploitations agricoles. Cette convention prévoit un soutien pour les investissements inférieurs à 10 000 euros.

- **Évolution du dispositif d'aide aux concours bovins** : L'objectif est d'aider financièrement des éleveurs de la Seine-Maritime à participer au Concours Général Agricole organisé à l'occasion du Salon International de l'Agriculture, source d'attractivité pour l'agriculture départementale. Ainsi, une subvention forfaitaire de 300€ par animal, correspondant à une partie des frais engagés pour participer à la manifestation (transport, sanitaire, logistique, hébergement), sera accordée aux éleveurs de bovins et d'ovins participant au concours de promotion des races.

TERRITOIRES

- **Aide au commerce rural de proximité** : 48 500,35€ sont accordés à la commune de **Sassetot-le-Mauconduit** pour la rénovation de la Boucherie-Charcuterie.

- **Aide aux bâtiments administratifs et techniques** : au total, 49 617€ sont accordés à 5 communes : **Beuzeville-la-Grenier** pour le remplacement de la toiture de la chaufferie, **Criel-sur-Mer** pour la restructuration du rez-de-chaussée de la mairie, **Elbeuf-sur-Andelle** pour la réfection de la toiture et la rénovation thermique du local technique communal, **Ermenouville** pour l'achat et la rénovation extérieure d'un bâtiment pour y installer la mairie, **Touffreville-la-Corbeline** pour le remplacement de la toiture d'un local de stockage du matériel communal.

- **Aide aux locaux d'animation polyvalents** : au total, 34 409€ sont accordés à 5 communes : **Beuzeville-la-Grenier** pour la rénovation extérieure de la salle des associations, **Gaillefontaine** pour la mise aux normes de l'espace socio-culturel, **Mesnières-en-Bray** pour la réhabilitation et l'extension de la salle polyvalente, **Orival** pour le remplacement du revêtement de sol de la salle polyvalente et **Val-de-Scie** pour la rénovation de la salle des fêtes de la commune déléguée de Cressy.

- **Aide à la mise en accessibilité des bâtiments et des cimetières** : au total, 33 344€ sont accordés à 5 communes : **Ardouval** pour la mairie, **Haussez** pour le cimetière et la mairie, **Robertot** pour la salle polyvalente, **Saint-Martin-Osmonville** pour la mairie, **Saint-Pierre-lès-Elbeuf** pour les restaurants Monod et Galbois et l'école Malot.

- **Aide aux établissements scolaires publics du 1^{er} degré, aux locaux périscolaires et aux accueils de loisirs** : au total, 109 598€ sont accordés à 8 communes : **Beuzeville-la-Grenier** pour la fourniture et la pose d'anti pince doigts sur les portes de l'école maternelle, **Blangy-sur-Bresle** pour la mise en conformité de l'accessibilité et de la sécurité incendie des écoles, **Cuverville/Yeres** pour la réfection de la couverture du chalet de l'école maternelle, **Fontenay** pour la rénovation du toit terrasse de l'école, **Héricourt-en-Caux** pour l'installation d'une aire de jeux à l'école, **Longuerue** pour le remplacement des menuiseries du restaurant et de la garderie scolaires, **Pissy-Pôville** pour l'installation de volets au groupe scolaire et au **SIVOS du Bray Est** pour la mise en conformité et accessibilité PMR de l'école.

- **Aide aux collectivités locales dans le domaine de l'eau** : 2 658€ sont accordés à 2 communes : **Menonval** pour l'acquisition d'une balayeuse de bras de fauchage et à **Retonval** pour l'achat de matériels.

JEUNESSE

- **Dispositif « Tope-là ! »** : 50 400€ sont accordés à 126 jeunes, âgés de 18 à 25 ans, afin de leur permettre de réaliser leurs projets en contrepartie d'un engagement bénévole de 40 heures au profit d'une association de la Seine-Maritime. Cette aide individuelle correspond à un montant de 400 €.

INFRASTRUCTURES

- **Modernisation du Port de plaisance de Fécamp** : 480 000€ sont accordés à la Chambre de commerce et d'industrie Seine Estuaire (CCISE) pour l'opération de modernisation du port de plaisance du port de Fécamp, inscrite au programme pluriannuel d'investissements 2019-2023.

Le port de plaisance de Fécamp dispose de 620 places sur pontons afin d'accueillir les plaisanciers à toute heure de la marée. Les équipements actuels du port de plaisance, pontons, pieux, catways, présentent des dommages importants du fait des contraintes relatives à l'exposition du port et de l'âge de ces équipements. Il convient donc de réaliser les travaux de remplacement des installations du port de plaisance afin de maintenir l'activité et d'offrir un niveau de service satisfaisant aux plaisanciers.

CONTACT
P R E S S E

Rebecca GRESSIER | [Chargée de Relations presse](mailto:rebecca.gressier@seinemaritime.fr) - 02 35 03 57 39 - rebecca.gressier@seinemaritime.fr
Sylvie SUZANON | [Chargée de Relations presse](mailto:sylvie.suzanon@seinemaritime.fr) - 02 35 03 54 12 - sylvie.suzanon@seinemaritime.fr
Camille ROUSEE | [Conseillère presse du Président](mailto:camille.rousee@seinemaritime.fr) - 02 35 03 55 61 - camille.rousee@seinemaritime.fr